



Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le 6 juin 2013 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe



[Signature]

Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ Contrat de Solidarité Départementale
- Actions d'insertion
- Approbation du plan de financement

Dans le cadre du Contrat de Solidarité Départementale (CSD) pour la période 2013-2015, la Commune bénéficie d'une somme de 99 458,33 € en fonctionnement, pour le financement d'actions relevant du domaine de l'insertion et de la petite enfance.

Hôtel de Ville

Dans un premier temps, le Conseil Municipal sollicite un financement sur trois chantiers d'insertion.

Chaque chantier est subventionné, en fonctionnement, à hauteur de 15 000 €. Seuls les bénéficiaires du RSA sont éligibles au dispositif.

La mairie participe à la formation des agents via un organisme extérieur ainsi que dans la fourniture du matériel et des matériaux nécessaires aux aménagements des espaces.

- **Le premier chantier proposé porte sur la mise en valeur du patrimoine communal Tévelave « Village Créole »**

Il est envisagé de mettre en œuvre des travaux d'entretien, d'aménagement et d'embellissement de deux sites. Ce chantier d'insertion permettra le recrutement de 12 personnes en contrat aidé pour une durée de six mois.

- ✓ **Premier site :**

Le site de l'aire de pique-nique du Tévelave qui s'étend sur plus de trois hectares.

Il est envisagé :

- l'entretien de l'aire ;
- l'aménagement de l'espace situé en amont (foyers, bancs, fleurs, murets en pierres sèches ...).

- ✓ **Deuxième site :**

Le site de l'aire de fête du Tévelave comprenant aussi le kiosque et le sentier jouxtant le chemin Francis Rivière.

Il est envisagé :

- l'entretien du site de l'aire de fête et du sentier.

- **Le deuxième chantier a pour objet l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers**

Trois quartiers situés sur le secteur du centre-ville sont concernés par des travaux d'entretien et d'aménagement d'espaces de vie des différents sites. Ce chantier d'insertion permettra le recrutement de 12 personnes, en contrat aidé pour une durée de six mois.

- ✓ **Premier site :**

Aux abords du cimetière, il est envisagé :

- des aménagements divers (bancs, poubelles, murets, fleurs ...).

- ✓ **Deuxième site :**

Quartier du Ruisseau (coulée verte), il est envisagé :

- l'entretien des espaces verts.

✓ **Troisième site :**

Quartier de Bassin Bleu, il est envisagé :

- l'entretien de l'aire de jeu et de ses abords.

• **Le troisième chantier a pour objet la mise en valeur du quartier La Pointe**

Il s'agira là aussi de mettre en œuvre des travaux d'entretien et d'embellissement du quartier (12 personnes sur 6 mois).

Le total des dépenses s'établit par chantier à **70 016,96 €** avec un plan de financement tel que présenté ci-dessous.

DEPENSES / CHANTIER	
Salaires :	
85% } Département	30 618,00 €
} Etat	19 398,96 €
15% résiduel salaire	9 052,56 €
Equipement des agents	5 947,44 €
Formation	2 000,00 €
Matériel et matériaux	3 000,00 €
TOTAL	70 016,96 €

Outre le financement classique sur lequel repose la prise en charge des contrats aidés (Etat + Département), le plan de financement mis en œuvre dans le cadre dudit dispositif est le suivant :

- Département (CSD) : 15 000 €
- Mairie : 5 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe de la mise en œuvre des trois chantiers ;
- approuver le plan de financement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le principe de la mise en œuvre des trois chantiers d'insertion ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise le Maire à solliciter l'octroi des subventions correspondantes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe**

